



Action SOCIALE

Flash inFO :

Prêt Immobilier pour les Agents Publics

► Lors du Comité du logement des agents publics (CILAP) du 17 avril 2024, l'Union **FO** Justice vous informe de la signature d'une convention entre les ministres de la fonction publique et du logement, et le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF).

Ce partenariat a permis la création d'un prêt immobilier complémentaire à taux réduit, à 1%, exclusivement destiné aux agents publics des trois versants.

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à la propriété dans le neuf.

Attention, cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette offre du CSF pour les agents publics est **CUMULATIVE** avec le Prêt Bonifié Immobilier du Ministère de la Justice (PBIMJ), offrant ainsi une aide supplémentaire.



Le Groupe CSF, engagé auprès des agents des services publics*, vous aide à financer l'achat de votre futur logement.

Pour votre résidence principale
Achetez dans le neuf !

Bénéficiez du nouveau prêt immobilier complémentaire subventionné par le CSF et la SOFIAP.

CRÉSERFI/SOFIAP
LE PRÊT IMMO NEUF CSF

Empruntez un montant de 15 000 € sur 120 mois | **1%** Taux débiteur fixe (2)

en complément du prêt immobilier principal⁽¹⁾.
Offre valable jusqu'au 31 décembre 2024.

⁽¹⁾ Exemple représentatif au 01/09/2024 pour un prêt immobilier amortissable complémentaire d'un montant de 15 000 € décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 120 mois, au taux annuel débiteur fixe de 1 %, le remboursement s'effectue en 120 mensualités de 131,41 € (hors assurance). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,15 %. Ce taux inclut : 1 % d'intérêts, 2,70 € de cotisation mensuelle d'assurance, et 514 € de frais de garantie. Le coût total du crédit est de 16 606,49 €, soit un montant total dû par l'emprunteur de 16 606,49 €. Le Taux Annuel Effectif d'Assurance (TAEA) de l'assurance obligatoire décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail est de 0,42 %. Le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée du prêt pour un assuré à 100 % âgé de 34 ans s'élève à 323,75 € et la cotisation mensuelle 2,70 € à régler avec l'échéance du crédit.

Plus d'infos ici !
Je saute sur l'affaire !

CSF Crédit Social des Fonctionnaires | Créserfi
Prêt de l'Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR** ou **01 53 36 10 40**
appel sans surcoût

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Crédit Social des Fonctionnaires en scannant le QR Code ci-joint.

L'Union FO Justice Notre résistance, VOTRE inFOrmation !!!

Union FO Justice – le 26 Septembre 2024

